

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TroGlass Clear

TroGlass Color Gloss

TroGlass Satins

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Gravure mécanique Gravé au laser article

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Trotec Laser GmbH

Linzer Str. 156 4600 Wels / AUSTRIA

Téléphone +43 (0)72 42 239-7777 Téléfax +43 (0) 72 42 239-7380 Site internet www.troteclaser.com E-mail trotec@troteclaser.com

Secteur informatif

Informations techniques trotec@troteclaser.com
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société +43 (0)72 42 239-7777

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est un article, il n'est donc pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les

directives communautaires [REACH/CLP].

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Par la décomposition thermique aux hautes températures peuvent se former fumée toxique,

irritant et inflammable.

Risque d'irritation mécanique.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

trotec section and the section of th

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 9

3.2 Mélanges

Le produit est un article.

Conc. [%]	Substance
> 90	Polyméthacrylate de méthyle
	CAS: 9011-14-7, EINECS/ELINCS: 618-466-4

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après inhalation Après inspiration de vapeurs de produit pouvant être dégagées lors du traitement thermique:

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de brûlure : En cas de contact avec le produit fondu, laver immédiatement avec l'eau

froide refroidir ou la solution de sel stérile et protégez avec la gaze.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Non applicable

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Produits extincteurs en poudre.

Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

trotec laser. marking cutting engraving

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 9

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour le traitement mécanique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.

Pour le traitement thermique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.

Prière d'observer les mesures de précaution usuelles lors du contact avec des produits fondus, chauffés.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Ne pas conserver à une température supérieure à 40°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 9

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Employer des décharges appropriées ou l'aspiration de l'air pendant une traitement en

Adapter les mesures de protection au maniement de produits fondus, chauffés (risque de

brûlure)

Pour prêter l'attention à la valeur limite de la poussière. (ACGIH-2011: 10 mg/m³; particules

inhalables 3 mg/m³ particules respirables).

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux Dans le cas du traitement thermique:

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

En cas de production de poussière:

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains Gants (résistants à chaleur forte).

Gants de protection contre les risques mécaniques (EN 388)

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

Eviter le contact avec les yeux et la peau. **Divers**

Ne pas inhaler les poussières.

N'inhalez pas fume formé pendant le traitement thermique

Protection respiratoire Protection respiratoire dans le cas du traitement thermique.

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques La cause de chauffage de matériaux brûle sur la peau.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.



Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 9

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Plaques en plastique

solide sous différentes formes

Couleur variable
Odeur inodore

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH Non applicable
Valeur du pH [1%] Non applicable
Point d'ébullition [°C] Non applicable

Point d' éclair [°C] > 250 °C / > 482 °F (ASTM-D 1929-68)

Inflammabilité (solide, gaz) [°C]Pas d'information disponible.Limite inférieure d'explosionPas d'information disponible.Limite supérieure d'explosionPas d'information disponible.

Propriétés comburantes Nor

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Non applicable

Densité [g/ml] 1,19 (20 °C / 68,0 °F)

Densité de versement [kg/m³] Non applicable

Solubilité dans l'eau insoluble

Solubilité autres solvants Pas d'information disponible.

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

Non applicable

Viscosité cinématiqueNon applicableDensité de vapeur relativeNon applicableVitesse d'évaporationNon applicable

Point de fusion [°C] Pas d'information disponible.

Température d'auto-inflammation > 400 °C / 752 °F (ASTM-D 1929-68)

Temp. de décomposition [°C] > 200 °C / > 392 °F Caractéristiques des particules Non applicable

9.2 Autres informations

Point de ramollissement: > 100 °C / > 212 °F

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

La décomposition commence avec > 200 °C.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

Trotec Laser GmbH 4600 Wels



Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 9

10.6 Produits de décomposition dangereux

Par la décomposition thermique aux hautes températures peuvent se former fumée toxique, irritant et inflammable.

En cas de température élevée:

Oxyde de carbone (COx)

Méthacrylate de méthyle

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité dermale aiguë En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité aiguë par inhalation En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction

Cancérogénèse Danger par aspiration

Remarques générales

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'irritation mécanique.

Peut causer des irritations des yeux (vapeurs/fumées).

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires (vapeurs/fumées).

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Pas d'information disponible.

Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

Biodégradabilité Le produit n'est pas biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

trotec setting means a setting

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 9

12.7 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écotoxologiques ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

070213

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102 150101

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Aucun - VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Trotec Laser GmbH 4600 Wels

Date d'émission 26.01.2021, Révision 18.10.2019

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 9

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées SECTION 2 ajouté: Risque d'irritation mécanique.

SECTION 8 ajouté: La cause de chauffage de matériaux brûle sur la peau.

SECTION 8 ajouté: Gants de protection contre les risques mécaniques (EN 388)

Copyright: Chemiebüro®